

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus  
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

**Représentés :**

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE  
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC  
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

**Absente excusée :**

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice : 17  
Pour : 16

Membres présents : 13  
Contre : 0

Nombre de votants : 16  
Abstention : 0

**N° 23-160**

**OBJET : CCAS-SAAD-DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEURS DE TITRES IRRÉCOUVRABLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Comptable Public de Royan a établi la liste d'admission en non-valeurs de titres irrécouvrables concernant les budgets du CCAS et du SAAD pour l'année 2023 :

|                            |                                |                      |
|----------------------------|--------------------------------|----------------------|
| <b>CCAS - Budget 43002</b> | <b>/ Liste 5909960611 pour</b> | <b>174,90 euros</b>  |
| <b>SAAD - Budget 43003</b> | <b>/ Liste 5873750011 pour</b> | <b>3253,25 euros</b> |

Considérant que les crédits figurant aux budgets du CCAS et du SAAD sont suffisants pour couvrir ces montants imputés au compte 6541,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'approuver l'admission en non-valeurs les titres irrécouvrables figurant sur la demande établie par Monsieur le Comptable Public de Royan,
- d'ouvrir les crédits budgétaires au compte 6541.

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS,  
Maire de Royan



Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 20/12/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 21/12/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20231219-DEL-23-160-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Patrick MARENGO